



# UNIPAAR

## SOMMAIRE

**Page 1 :** Edito du Président

**Page 2 :** Actu du Mouvement  
→ 2<sup>ème</sup> Forum formation

**Page 3 :** Actu sociale  
→ Nouveaux cas de déblocage anticipé de la participation ou de l'intéressement  
→ Augmentation des minimas de salaire de la CCNS

## RESTEZ AU CONTACT



[www.unipaar.fr](http://www.unipaar.fr)



47/49 av Simon Bolivar  
75019 Paris



07 86 58 66 29



[contact@unipaar.fr](mailto:contact@unipaar.fr)



Les matchs  
se préparent  
également à  
**côté du terrain**

# A COTE DU SEPTEMBRE 2022 TERRAIN



## ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Je tiens personnellement, mais également au nom des membres du bureau de l'UNIPAAR, à vous souhaiter une bonne reprise pour cette saison 2022/2023 ! Nous vous souhaitons plein de réussite.

Cette nouvelle saison va nous permettre de continuer notre structuration interne et de tracer notre feuille de route pour les années à venir afin de toujours mieux répondre à vos attentes et promouvoir vos professions au quotidien auprès des différents acteurs du rugby.

Dans les prochaines semaines nous reprendrons les visites dans vos structures pour vous rencontrer et élargir notre Mouvement. Nous nous rendrons bien entendu dans les clubs et institutions que nous n'avons pas pu voir lors de la saison dernière.

Enfin, nous nous y étions engagés, le 2<sup>ème</sup> Forum formation de l'UNIPAAR aura lieu **en novembre** prochain à Bordeaux pendant la trêve internationale. Nous vous y attendons nombreux pour que ce moment confirme la réussite de la première édition.

Notre avenir sera à vos côtés, parce nous croyons en la force du collectif.

*Amitiés sportives,*

Jean-Charles CISTACQ



## Un 2<sup>ème</sup> Forum formation organisé le 9 et 10 novembre 2022 à Bordeaux !

Fort de la réussite et de l'engouement suscité par notre 1<sup>er</sup> Forum formation en mars dernier, nous organisons un 2<sup>ème</sup> Forum le **9 et 10 novembre** prochain **Bordeaux** !

**Nous vous proposons 3 formations de grande qualité.** Elles vous permettront de vous donner de nouveaux outils dans votre perfectionnement personnel et professionnel, et de renforcer les liens entre vous, salarié(e)s du rugby français.

### → Quels thèmes ?

- **Gestion du temps** par **Philippe Darget**, formateur et coach certifié (**12 places** disponibles) : *cette formation vous permettra d'acquérir des connaissances afin d'optimiser votre temps de travail, trouver votre équilibre entre vie professionnelle/vie personnelle et être efficace en télétravail ;*
- **Ecoute active** par **Corinne Lefèvre**, consultante, coach et formatrice, spécialisée dans le management et la communication interpersonnelle (**8 places** disponibles) : *Cette formation va vous permettre d'affiner votre sens de l'écoute, développer vos capacités de perception, et détecter les émotions et expressions de vos interlocuteurs afin de comprendre pour mieux réagir ;*
- **Communiquer, coopérer, manager efficacement** par **Stéphane Gilbert**, formateur spécialisé. Cette formation est plutôt à destination des responsables de pôle (**10 places** disponibles). *Elle vise à acquérir des connaissances pratiques sur les différents modes de communication liés aux motivations personnelles et à établir une relation de confiance, authentique et constructive avec ses collaborateurs pour mieux communiquer et mieux coopérer dans l'entreprise.*

### → Quand ?

Le **mercredi 9 et jeudi 10 novembre 2022**

### → Où ?

A **Bordeaux** !

**Vous pouvez vous inscrire à l'une des 3 formations que nous vous proposons, en complétant le formulaire à partir du lien suivant :**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdpaPJxe22CvjclEms3c8UJZ2VBFH5dEdRIXlHkWDJclRq-VA/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdpaPJxe22CvjclEms3c8UJZ2VBFH5dEdRIXlHkWDJclRq-VA/viewform?usp=pp_url)

**Attention, seules 8 à 12 places** sont disponibles selon les formations, les premiers/ères arrivé(e)s seront les premiers/ères servi(e)s !!

Une petite participation financière pourra vous être demandée.

Toute inscription sera **définitive**, sauf cas de force majeure. **Les frais engagés seront refacturés si l'annulation survient dans les 10 jours avant le début du forum.**

**Pensez à vérifier que vous êtes à jour de votre adhésion !**

**Dans un souci d'organisation, nous vous conseillons de ne pas tarder à réserver votre place !**

N'hésitez pas à nous contacter pour davantage de renseignements !





## Nouveaux cas de déblocage anticipé des sommes issues de la participation ou de l'intéressement

Les sommes issues de l'épargne salariale et placées par les salariés dans des plans d'épargne salariale **sont en principe indisponibles** pendant plusieurs années.

Cependant, il existe **une dizaine d'exception** afin de débloquent tout ou partie de ces fonds comme par exemple : mariage/PACS, divorce/séparation, décès, invalidité, etc...

Depuis le 18 août 2022, et jusqu'au 31 décembre 2022, de **nouveaux cas de déblocage anticipé** sont prévus :

- En cas d'achat d'un ou plusieurs biens ;
- En cas de fourniture d'une ou plusieurs prestations de service.

Ces possibilités valent pour les sommes placées avant le 1er janvier 2022 au **titre de l'intéressement ou de la participation dans un plan d'épargne** (PEE, PEI) OU sur **un compte courant bloqué** (s'agissant des entreprises qui n'ont pas rempli leur obligation de mettre en place de la participation).

## Augmentation des minima de salaire de la Convention Collective Nationale du Sport

Les minima de salaires de la CCNS ont augmenté de 60€ à compter du 1er septembre 2022.

Le SMC au 1er septembre 2022 : 1491,28€

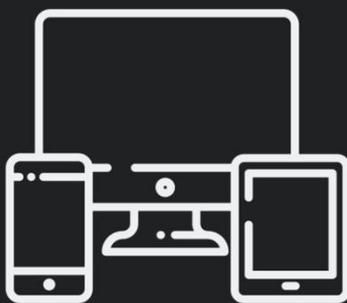
### Chapitre 9

Groupe	Majorations appliquées pour calculer le salaire minimum conventionnel mensuel (référence temps plein)	Montants à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Groupe 1	(SMC majoré de 7,75%) + 60 euros	1666,85 € brut mensuel
Groupe 2	(SMC majoré de 10,75%) + 60 euros	1711,59 € brut mensuel
Groupe 3	(SMC majoré de 18,25%) + 60 euros	1823,44 € brut mensuel
Groupe 4	(SMC majoré de 24,75%) + 60 euros	1920,37 € brut mensuel
Groupe 5	(SMC majoré de 39,72%) + 60 euros	2143,62 € brut mensuel
Groupe 6	(SMC majoré de 74,31%) + 60 euros	2659,45 € brut mensuel

Groupe	Majorations appliquées pour calculer le salaire minimum conventionnel annuel (référence temps plein)	Montants à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Groupe 7	(24,88 SMC) + 720 euros	37823,05€ brut annuel
Groupe 8	(28,86 SMC) + 720 euros	43758,34€ brut annuel

*N'hésitez pas à nous consulter si vous avez des questions sur le contenu de ce numéro d'A côté du terrain.*





## COMMENT ADHÉRER ?

Rendez-vous sur notre site [unipaar.fr](https://unipaar.fr)  
pour une adhésion 100 % en ligne



☎ 07 86 58 66 29

✉ [contact@unipaar.fr](mailto:contact@unipaar.fr)

📍 47/49 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris

🌐 [unipaar.fr](https://unipaar.fr)



**Notre partenaire**

